

## **Les programmes d'études dans les établissements privés non subventionnés UNE FORMATION QU'IL FAUT RECONNAÎTRE À SA JUSTE VALEUR**

Montréal, le 24 février 2000. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial estime qu'il faut reconnaître à sa juste valeur la contribution des établissements privés non subventionnés à la formation collégiale. En rendant public le rapport synthèse de trois opérations d'évaluation de programmes ayant touché les trois-quarts de ces établissements, le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, a précisé que « la majorité d'entre eux offrent une formation de qualité, voire de très grande qualité dans certains cas, ils maintiennent des liens étroits avec le marché du travail et répondent bien aux objectifs de formation d'une clientèle adulte motivée ». Toutefois, certains aspects de leur fonctionnement devront être améliorés, particulièrement ce qui touche l'évaluation des apprentissages et la gestion pédagogique.

### **Des établissements qui ont un rôle à jouer dans le réseau collégial**

Autorisés à offrir une formation collégiale technique de courte durée, les établissements privés non subventionnés œuvrent auprès des adultes dans des domaines fort divers dont la danse, le théâtre, la photographie, l'infographie, l'informatique et le pilotage. En dix ans (1988-1998), leur nombre est passé de 27 à 47 et leur clientèle a plus que triplé. Ainsi, à l'automne 1998, ils accueilleraient 8 627 adultes inscrits à temps plein dans un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) contre 9 184 dans les cégeps.

« Cette catégorie d'établissements répond donc à des besoins de formation des adultes puisqu'ils sont nombreux à s'y inscrire. D'ailleurs, de poursuivre le Président, les adultes qui veulent modifier ou améliorer leur situation professionnelle ont des objectifs de formation précis qu'ils souhaitent atteindre le plus rapidement possible et, à cette fin, ils sont disposés à fournir les efforts requis pour acquérir, de façon intensive, la formation désirée ».

### **Des programmes étroitement liés au marché du travail**

La Commission a évalué au moins un programme dans 36 des 47 établissements détenteurs d'un permis en 1998 et, dans 85 % des cas, ces programmes sont bien adaptés aux besoins du marché du travail. Cela tient, en grande partie, à la participation de membres des directions d'établissements aux activités d'associations ou d'organismes professionnels reconnus et au fait que les professeurs, généralement engagés à la leçon, sont actifs dans leur domaine, en entreprise. Ils peuvent ainsi maintenir à jour leurs connaissances disciplinaires et développer une bonne

compréhension des besoins et des attentes du marché du travail. Lorsqu'ils sont appuyés par leur direction, ils sont mieux à même d'ajuster rapidement leurs programmes aux nouveaux besoins.

### **Des taux de diplomation élevés**

La juxtaposition d'un certain nombre de facteurs explique en bonne partie les taux de diplomation qui, dans près de 70 % des programmes évalués, sont supérieurs à 50 %. Environ la moitié d'entre eux atteignent même 80 % et plus. « En effet, de dire M. L'Écuyer, des professeurs compétents dans leur discipline, un encadrement personnalisé et des élèves fort motivés donnent habituellement de bons résultats. Malheureusement, des lacunes parfois sévères dans l'évaluation des élèves jettent une ombre sur ces bons résultats ».

Par ailleurs, peu d'établissements sont en mesure de fournir des données fiables et rigoureuses sur la situation d'emploi de leurs diplômés. Le taux de placement constitue l'un des indicateurs les plus sûrs de la pertinence des programmes conduisant à l'AEC. Il permet aussi de dégager les tendances du marché du travail et fournit une aide précieuse au choix d'un programme à suivre pour des adultes désireux d'obtenir un emploi le plus rapidement possible. À l'instar de ce qui se fait déjà pour le réseau collégial, la Commission a recommandé au ministre de l'Éducation d'effectuer, à l'échelle nationale, une relance périodique auprès des sortants de ces programmes et de rendre publique l'information sur leur situation d'emploi.

### **Des ressources matérielles à améliorer**

« Même si la Commission a jugé les ressources matérielles adéquates dans 70 % des programmes évalués, de préciser M. L'Écuyer, les situations problématiques observées demeurent trop élevées d'autant plus que la qualité des ressources matérielles constitue, pour ces établissements, l'un des critères d'admission à l'octroi ou au renouvellement d'un permis ».

Les lacunes le plus souvent observées touchent l'absence d'un centre de documentation, des équipements spécialisés désuets ou en nombre insuffisant ou encore, des locaux exigus. Ces ressources sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement d'un programme, son développement face aux changements technologiques et aux nouveaux besoins ainsi que l'atteinte de ses objectifs. Afin de s'assurer que tous les établissements privés non subventionnés disposent des ressources adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par leur permis, la Commission a recommandé au Ministre de resserrer l'analyse d'une demande de permis et d'exiger dorénavant que l'établissement y joigne un plan quinquennal d'acquisition et de renouvellement du matériel spécialisé.

### **Des lacunes en pédagogie entraînent la faiblesse de l'évaluation des apprentissages**

L'évaluation des programmes offerts dans les établissements privés non subventionnés a fait ressortir de sérieuses lacunes en matière d'évaluation des apprentissages, notamment au chapitre de l'élaboration des plans de cours et des pratiques d'évaluation. En effet, les modes et instruments d'évaluation ont fait l'objet de remarques pour 70 % des programmes évalués et les trois-quarts d'entre eux présentaient des situations nettement insatisfaisantes.

Dans l'ensemble, les enseignants sont reconnus comme étant compétents dans leur discipline, dynamiques, créatifs et dévoués à la réussite de leurs élèves. Toutefois, peu d'entre eux possèdent une formation en pédagogie et, bien souvent, ils manquent d'encadrement pédagogique de la part de leur direction, d'où l'importance des lacunes observées dans l'évaluation des élèves. Pour remédier à cela, la Commission a recommandé à l'ensemble des établissements de mettre en œuvre un plan de perfectionnement pédagogique de leur personnel enseignant avec un accent particulier sur l'évaluation des apprentissages.

### **Une évaluation institutionnelle périodique à instaurer**

Jusqu'au début des années 1990, les établissements offraient des programmes élaborés par le Ministère alors que, maintenant, ils doivent les développer eux-mêmes. Plusieurs éprouvent des difficultés à assumer ces nouvelles responsabilités soit par manque d'information sur les nouvelles règles, soit parce que leur gestion pédagogique est déficiente. La Commission a pu observer que les établissements où les responsabilités pédagogiques sont bien assumées offrent habituellement des programmes de qualité. Elle doute cependant de la capacité de certains autres à développer et faire évoluer leur programme.

Les établissements privés non subventionnés ont l'autorisation d'offrir une formation collégiale et, à ce titre, ils se doivent d'en respecter les standards. Plusieurs éprouvent de la difficulté à justifier leur choix de cours, à démontrer les liens qui existent entre les objectifs des cours et ceux du programme ou encore, à organiser de véritables stages comportant des objectifs pédagogiques à atteindre. « En reliant ces constats à la faiblesse de l'évaluation des élèves, au manque de soutien pédagogique des professeurs et aux ressources matérielles trop souvent insuffisantes, la Commission en est venue à recommander au Ministre d'instaurer, pour cette catégorie d'établissements, un système d'agrément basé sur une évaluation institutionnelle périodique », de conclure M. L'Écuyer.

## Fiche technique n° 1

### L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS

#### Quelques statistiques...

##### ...sur les établissements

- En vertu de la *Loi sur l'enseignement privé*, ces établissements sont des entreprises ou organismes pour lesquels le ministre de l'Éducation délivre, selon certaines conditions, un permis les autorisant à offrir une formation collégiale
- Secteurs de formation couverts : Administration, commerce et informatique, Alimentation et tourisme, Arts appliqués, Arts de la scène, Bâtiment et travaux publics, Électrotechnique, Communications et documentation, Transport, Cuir, textile et habillement
- De 1988 à 1998, leur nombre augmente de 74 %, ils passent de 27 à 47
- Ils sont majoritairement localisés dans les régions de Montréal (70 %) et Québec (20 %)
- 20 % sont autorisés à offrir leurs programmes dans plusieurs sites de formation
- Environ 30 % n'offrent qu'un seul programme
- Ils décernent un diplôme d'établissement (AEC) reconnu par le ministre de l'Éducation

##### ...sur les programmes

- Tous les programmes offerts conduisent à l'attestation d'études collégiales (AEC)
- Programmes comportant uniquement des cours de la formation technique
- De courte durée, dispensés selon un régime d'études intensif
- Durée moyenne : 1 an
- Nombre d'unités accordées, selon le programme : entre 10 et plus de 67

##### ...sur l'effectif scolaire

- Majoritairement des adultes qui désirent acquérir une formation technique
- Le nombre d'élèves inscrits à temps plein est passé de 4 004 à 8 627 entre 1991 et 1998
- 61,5 % des élèves fréquentaient un programme relié à l'informatique à l'automne 1998
- 66 % d'entre eux étaient des hommes
- Les élèves inscrits à temps plein sont admissibles au régime des prêts et bourses

##### ...sur les résultats

- Au moins 1 programme a été évalué dans 36 des 47 établissements (76,5 %)
  - Les autres étaient d'implantation trop récente ou n'offraient pas de programmes en 1997-1998
- 26 programmes différents ont été évalués lors de 3 opérations distinctes :
- 1997-1999 l'évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) des établissements privés non subventionnés
  - 1996-1998 l'évaluation des programmes Techniques administratives et Coopération
  - 1994-1996 l'évaluation des programmes d'Informatique

- La mise en œuvre des programmes évalués a été jugée de qualité dans 67,5 % des cas (27/40 mises en œuvre):
  - 14/23 lors de l'évaluation des programmes d'études conduisant à l'AEC
  - 6/8 lors de l'évaluation des programmes Techniques administratives et Coopération
  - 7/9 lors de l'évaluation des programmes d'InformatiqueDans les autres cas, la mise en œuvre a été jugée comportant des forces et des faiblesses (17,5 % soit 13/40) ou problématique (15 % soit 6/40)
- 25 % des programmes évalués comportent un stage obligatoire dont la durée varie de 1 à 12 semaines
- 20 % des programmes évalués comportent un projet de fin d'études, une activité synthèse ou un projet avec des clients véritables

**Fiche technique n° 2**

**L'évaluation des programmes d'études dans les établissements privés non subventionnés  
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES PROGRAMMES ÉVALUÉS**

ÉTABLISSEMENTS	PROGRAMMES
Académie Julien ( <i>permis révoqué en décembre 1999</i> )	Gestion financière informatisée
Académie du Savoir	Actualisation en bureautique
Académie de l'entrepreneurship Québécois inc.	Démarrage d'entreprises
Académie internationale du design	Design d'intérieur
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.	Danse moderne
Collège d'enseignement supérieur de pilotes d'aéronefs	Pilotage d'aéronefs
Collège April-Fortier	Conseiller en tourisme extérieur
Collège d'Aéronautique pour Pilotes Professionnels	Pilotage d'aéronefs
Collège CDI de technologie et des affaires	Programmeur-programmeuse analyste
Collège de la Chambre immobilière du Grand Montréal	Agent immobilier
Collège de la Cité	Gestion financière informatisée
Collège de l'Estrie	Gestion intégrale de la qualité
Collège de photographie Marsan	Photographie commerciale : optique et numérique
Collège d'électronique de Québec	Micro-ordinateur général
Collège Delta	Programmeur-programmeuse analyste Gestion financière informatisée
Collège d'informatique JMS	Actualisation en bureautique
Collège Informatique Entrepreneurship ( <i>permis non renouvelé en janvier 1999</i> )	Gestion : micro-informatique appliquée
Collège d'informatique Marsan	Programmeur-programmeuse analyste Technique de la micro-informatique
Collège d'informatique Multi-Hexa inc.	Programmeur-programmeuse analyste Technique de la micro-informatique
Collège Inter-Dec	Design d'intérieur
Collège Jean-Guy Lebeuf	Agent immobilier
Collège Radio Télévision de Québec inc.	Animation radiophonique
Collège Salette	Concepteur infographiste
Collège technique Aviron Québec	Ordinateurs
Collège Technique de Montréal inc.	Dessin d'architecture
École de Design Châtelaine	Design de mode
École nationale de l'humour	Techniques de création humoristique
École nationale de théâtre du Canada	Production
École supérieure de danse du Québec	Danse-ballet
Institut de Création artistique et de Recherche en infographie	Animation 2D-3D
Institut Demers inc.	Programmeur-programmeuse analyste
Institut d'informatique de Québec	Programmeur-programmeuse analyste Gestion financière informatisée
Institut Herzing	Programmeur-programmeuse analyste
Institut supérieur d'électronique	Robotique et automatismes industriels
Institut Trebas	Conception sonore assistée par ordinateur
Musitechnic Services éducatifs	Conception sonore assistée par ordinateur